

détails très circonstanciés sur tout ce qui concerne votre situation militaire et politique à Matchuala.

» Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Général Commandant la 1<sup>re</sup> Division,*

» F. DOUAY. »

Depuis six mois j'avais souvent écrit au Ministre de la Guerre à Bruxelles, pour le prier de bien vouloir prolonger les congés de deux ans des officiers, qui expiraient le 15 octobre 1866.

Mes lettres étaient restées sans réponse.

Ce mutisme tenait mes officiers dans la situation la plus perplexe, et ils étaient déjà préoccupés de la crainte de compromettre leur avenir, en rentrant trop tard à leurs corps, quand j'augmentai les inquiétudes, en annonçant au régiment qu'il partait le 18 pour retourner à Matchuala.

Après s'être concertés, les officiers vinrent me demander conseil. Je leur répondis que le silence de notre Gouvernement n'indiquant que trop

clairement sa résolution de ne pas prolonger les congés, que les communications de Matchuala avec le reste de l'Empire devant certainement être coupées, et par conséquent, que l'occasion de regagner la côte pouvant ne plus se représenter avant longtemps, je les autorisais à suivre la colonne française qui se retirait sur San-Luis, où ils attendraient la décision de l'Empereur et les ordres du Maréchal.

Je chargeai le plus ancien capitaine de dire à monsieur le Ministre de la Guerre de Belgique que le lieutenant Baré, le capitaine comte Visart de Bocarmé et moi, nous restions avec les hommes à nos risques et périls, espérant que le 16 octobre, on voudrait bien nous considérer comme démissionnaires.

Ayant désigné des sous-officiers pour commander les pelotons et les compagnies, je rendis compte de la situation au général Douay, et le lendemain je mis le régiment en marche sur Matchuala.

Le 20, je bivaguais à Solis, quand un courrier m'apporta la dépêche suivante :

« Venado, 20 août 1866.

» Mon cher Colonel,

» Je reçois du Maréchal Commandant en chef, de nouveaux ordres au sujet de la destination qui doit être donnée au Corps Belge. En conséquence de ces ordres, vous devez provisoirement occuper le poste de Venado.

» Cette lettre vous parviendra, j'espère, ce soir à Solis, et comme il importe que vous preniez le plus tôt possible votre poste à Venado, je désire que vous veniez coucher demain 21 à Los Charcos, afin d'être à Venado le 22 de bonne heure.

» J'attendrai votre arrivée, car je suis autorisé par le Maréchal à faire dans le Corps Belge des nominations de lieutenants et de sous-lieutenants, afin de reconstituer les cadres.

» Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Général Commandant la 1<sup>re</sup> division,*

» F. DOUAY. »

Le 23, les sous-officiers auxquels j'avais provisoirement confié des commandements, furent définitivement nommés lieutenants et sous-lieutenants.

Le 25, le général Douay me mit en mains à son rapport la lettre ci-après :

« Venado, 25 août 1866.

» Mon cher Colonel,

» En raison des circonstances particulières où se trouve Matehuala, le Maréchal Commandant en chef a décidé que la garnison de cette ville, composée en ce moment du bataillon d'Afrique, serait augmentée du Corps Belge tout entier.

» Conformément aux conventions internationales, le commandement de cette place doit être exercé par le commandant de la Hayrie, du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique.

» Dans le cas où il ne vous conviendrait pas de continuer à exercer dans ces conditions le commandement du Corps Belge, j'ai mission de

vous autoriser à vous rendre à Mexico, à la disposition de S. M. l'empereur Maximilien. Dans ce cas, j'ai les pouvoirs nécessaires pour nommer provisoirement monsieur de Bocarmé chef de bataillon au titre Mexicain et lui remettre le commandement du Corps Belge.

» Veuillez me faire connaître immédiatement la détermination que vous croirez devoir prendre, afin que je puisse promptement donner des ordres pour le mouvement sur Matchuala, qui doit commencer demain.

» Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Général Commandant la 1<sup>re</sup> Division,*  
» F. DOUAY. »

Après avoir lu cette pièce, je dis au Commandant de la division, que je n'élevais aucunes prétentions au sujet de mon grade mexicain, mais que j'avais laissé en Belgique des épaulettes de chef de bataillon, que j'entendais faire respecter ;

que le commandant de la Hayrie étant moins ancien que moi, je refusais formellement de me mettre sous son commandement.

Le général Douay me pria de lui faire cette réponse par écrit.

Je lui écrivis immédiatement :

« Venado, 25 août 1866.

» N° 94.

» Mon Général,

» Je fais tous mes efforts pour répondre en termes mesurés à l'ordre que vous venez de me transmettre.

» Quels que soient l'estime et l'amitié que je porte au commandant de la Hayrie, il ne me convient pas de me placer sous le commandement d'un officier français, moins ancien dans son grade que moi dans le mien en Belgique.

» Je vous prie, mon Général, de bien vouloir suspendre l'exécution de l'ordre dont il s'agit, car

des conséquences fatales en résulteront. Dès que mes hommes apprendront à quoi on les assimile et de quelle manière on traite leur colonel, leur indignation se traduira certainement par des violences, que je vous supplie d'éviter en faisant connaître à Son Excellence ce que j'ai l'honneur de vous déclarer.

» Au nom de l'Empereur Maximilien, je proteste contre la destruction d'un régiment de Sa Majesté; et devant mon Pays, je dégage ma responsabilité des très graves événements qui vont se produire.

» Agréez, mon Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

» *Le Lieutenant-Colonel,*

» BARON VAN DER SMISSEN. »

En même temps, le capitaine comte Visart de Bocarmé refusait le commandement qui lui était offert.

Le soir, je reçus cette nouvelle lettre :

« Venado, 25 août 1866.

» Mon cher Colonel,

» Le capitaine de Bocarmé vient de me faire connaître par écrit, son refus d'accepter les fonctions de chef de bataillon au titre mexicain et le commandement du Corps Belge.

» Dans ces circonstances, il me paraît impossible de diriger cette troupe sur Matehuala, sans chef et avec des officiers promus tout récemment.

» Je fais donc connaître au Maréchal Commandant en chef, les dispositions dans lesquelles se trouvent les officiers et les troupes du Corps Belge et je prends les ordres de Son Excellence.

» Ces ordres ne peuvent tarder à arriver et j'aurai l'honneur de vous les communiquer. J'ai décidé qu'en attendant, vous conserveriez comme auparavant, le commandement du contingent belge.

» Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Général Commandant la 1<sup>re</sup> division,*

» F. DOUAY. »

Le 2 septembre, je reçus l'ordre de marcher avec le régiment sur Queretaro où je trouverais des instructions.

Arrivé à Queretaro le 16 septembre, je fus averti par le Commandant supérieur, que j'étais désigné pour aller occuper Tula (Pl. I), et en effet, je reçus le 17 au soir, la lettre suivante du Maréchal :

« Mexico, 16 septembre 1866.

» Mon cher Colonel,

» Conformément aux ordres que je vous ai fait transmettre par monsieur le Commandant supérieur de Queretaro, vous devez vous rendre à Tula avec tout le Corps Belge, moins une ou deux compagnies qui continueront leur route sur Mexico et seront destinées à occuper Tacubaya et Chapultepec.